



SOLDIS Info n° 16

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

« Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons »

Roland DORGELES

SOLDIS INFO N° 16 SEPTEMBRE 2023

Le temps des hommages

Nous avons écrit leur histoire. Faisons vivre leur mémoire. Lorsque nous avons créé l'association SOLDIS, nous avons annoncé que notre objectif était d'inscrire dans la mémoire nationale le souvenir des militaires français portés disparus en Algérie, dossier totalement tombé dans l'oubli, sauf pour ceux qui continuaient à en souffrir depuis plus de soixante ans.

Nous avons mis dix ans pour atteindre ce but et créer les outils nécessaires à l'écriture de ce chapitre négligé de notre histoire. Aujourd'hui, un an après la **diffusion de la liste des disparus** sur le site Mémoire des Hommes, de la **publication du Livre d'Or** des militaires disparus et de l'**inauguration du Monument des Disparus à Port-Vendres**, nous avons l'immense satisfaction de constater, comme on pourra le lire dans ce bulletin, que la mémoire, s'inspirant désormais de cette histoire, est également en marche, avec les divers hommages qui ont été rendus ici ou là.

Ce Bulletin relate les initiatives qui, grâce aux éléments rassemblés par SOLDIS, fleurissent en effet un peu partout, pour honorer la mémoire des disparus, par des plaques commémoratives, des cérémonies, des conférences, des articles.

C'est ce que nous souhaitons et nous remercions tous ceux qui organisent ces actions, qu'il faut développer et entretenir, partout où doit vivre le souvenir d'un militaire disparu. Nous sommes prêts à conseiller tous ceux qui solliciteront notre aide.

Parallèlement, nous avons entrepris des réflexions et des études pour permettre, le jour où cela sera possible, de rechercher, d'identifier et de ramener chez eux les corps des disparus. C'est l'objet du dossier « ADN » de ce Bulletin, qui témoigne que ce procédé scientifique est déjà utilisé pour d'autres cas et que cela est donc possible, si l'on s'en donne les moyens.

Nous avons donc encore besoin du soutien de tous et nous comptons sur tous ceux qui nous ont apporté leur aide tout au long de cette démarche et que nous remercions bien sincèrement.

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS



Hommage aux Gendarmes portés disparus

Le 10 mai 2023,
une plaque a été apposée par SOLDIS
à l'Hôtel de Commandement des Ecoles
de la Gendarmerie, à ROCHEFORT,
en hommage aux huit gendarmes portés disparus
durant la guerre d'Algérie.



ALLOCUTION du Général HJ. FOURNIER

Au lendemain de la guerre d'Algérie, 652 militaires français, de tous grades, de toutes les armes, de toutes les origines, manquaient à l'appel.

Parmi eux, se trouvaient 8 sous-officiers de la Gendarmerie Nationale, que nous sommes venus honorer, ce matin, ici, à ROCHEFORT, au sein du Commandement des Ecoles de la Gendarmerie.

Ils n'ont jamais reçu les honneurs militaires que leur sacrifice appelait.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je tiens à remercier tout particulièrement le général de corps d'armée Pierre CASAUBIEILH, commandant les Ecoles de la Gendarmerie, d'avoir accepté, pour cette cérémonie intime, que notre association SOLDIS dévoile une plaque rappelant le souvenir de ces gendarmes portés disparus durant la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962.

Qu'il me soit permis, également, en cette occasion, de saluer le travail accompli par la Gendarmerie française dans les départements d'Algérie, alors que régnait souvent une forte insécurité, qui ne les empêchait pas de se rendre dans les villages les plus isolés pour effectuer leurs enquêtes, comme dans n'importe quelle commune de métropole. C'est souvent grâce à leurs rapports très précis que nous avons pu élucider certains dossiers de militaires portés disparus.

Je vous remercie donc très vivement d'avoir accepté la pose de cette plaque, ici, dans ce qui est le cœur des écoles de formation de la Gendarmerie, pour que les jeunes gendarmes que vous formez n'oublient pas leurs anciens, portés disparus en Algérie sans avoir jamais reçu la sépulture et l'hommage qui sont dus à tous ceux qui meurent pour la France.

Hommage aux gendarmes portés disparus

GIRAULT Gérard	Gend	SAS Tessala	05.06.1958
MATHIEU André	Gend	Brigade Batna	05.09.1961
BOURGEOIS Gilbert	Gend		03.05.1962
CHARBON Michel	Gend	Brigade Cassaigne	03.06.1962
NAVARRO Jean	Gend	Bde St Denis du Sig	30.06.1962
BLANCHARD Raymond	MCH	Brigade Foucauld	11.07.1962
VERNOU Pierre	MCH	Brigade Foucauld	11.07.1962
LEFEVRE Jacques	Gend	Brigade Laghouat	05.08.1962

(enlevé avec sa femme et ses deux enfants)

CONFERENCE

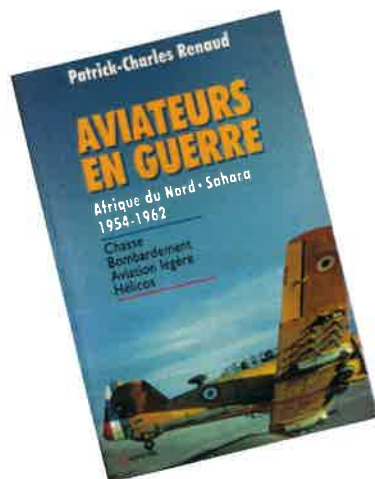
à l'Ecole de formation des sous-officiers de l'Armée de l'Air et de l'Espace de ROCHEFORT



Le 10 mai 2023, grâce à l'intervention du général de corps aérien (2S) Pascal VINCHON, vice-président de SOLDIS, l'Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'espace a accueilli le général HJ. FOURNIER, président de SOLDIS pour une conférence où il a abordé le rôle joué par l'Armée de l'Air, l'Aéronavale et l'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT) durant la guerre d'Algérie, en présentant notamment les circonstances dans lesquelles des aviateurs ont été portés disparus, soit du fait d'accidents d'aéronef, soit au cours d'actions opérationnelles, soit aussi du fait d'enlèvements.

C'est donc en présence du général Hervé CHENE, commandant l'EFSOAAE et devant un amphithéâtre rassemblant plusieurs invités et plus de 600 stagiaires et leur encadrement que le président de SOLDIS a rappelé les principales phases de la guerre d'Algérie, les différents matériels utilisés et l'évolution de leur emploi, en s'appuyant notamment sur l'excellent ouvrage de P-C. RENAUD.

Particulièrement attentifs, les jeunes auditeurs ont également témoigné de leur intérêt en posant plusieurs questions très judicieuses en fin de conférence, après avoir entonné une puissante « Marseillaise » en hommage aux 37 membres de l'Armée de l'Air portés disparus en Algérie.



Hommage aux aviateurs portés disparus

	1955		
CHURIE Jacques	Adj	GLA 45 (en mer)	
DESPRES Jeanne	Ass.	GLA 45 (en mer)	
FAURE Antoine	Lt	GLA 45 (en mer)	
SAILLARD Roger	Sch	GLA 45 (en mer)	
	1956		
BUSCH J-Pierre	1° cl	546° DBFA	
BENAYOUN J-Marie	Sgt	EARS 99 (en mer)	
BERTRAND Gilbert	Sgt	EARS 99 (en mer)	
CHABBERT Jean	Lt	EARS 99 (en mer)	
CHAIX Maurice	Adj	EARS 99 (en mer)	
GRANDIN Michel	Sch	EARS 99 (en mer)	
MIEILLAT Auguste	Sgt	EARS 99 (en mer)	
MENDIBOURE Louis	Sgt	EARS 99 (en mer)	
PALLAVER Louis	Sgt	EARS 99 (en mer)	
TRAVADON Jacques	Sgt	EARS 99 (en mer)	
VILLAUME Gérard	Sgt	EARS 99 (en mer)	
	1957		
GAUTIER Claude	2° cl	BA 146	
LAFORGE Lionel	2° cl	BA 146	
	1958		
PIOTTE André	Sgt	6° EC	
POIRIER Henri	2° cl	DTO 38/540	
TOFFANO Christian	SLt	7° EC	
	1960		
DRUELLE Claude	Sgt	GB 1/91	
PERROQUIN Michel	Sgt	GB 1/91	
RIBA Bernard	Lt	GB 1/91	
TROLEZ Paul	Sgt	GB 1/91	
DELRIEU Paul	Sgt	GB 1/91 (en mer)	
LAPORTE Daniel	Sgt	GB 1/91 (en mer)	
PUYBOUBE J-C	Lt	GB 1/91 (en mer)	
SAMPIERI Antoine	Sch	GB 1/91 (en mer)	
	1962		
DUBOCAGE Gilbert	Sch	DTO 45/540	
SNP MOHAMED Bh	Sch	CAT Air 860	
BAGOU Armand	2° cl	DTO 31/540	
DUTRUEL Maurice	Sgt	CRTA 20/361	
DUVAL Marcel	Sgt	CRTA 20/361	
CORBIER Henri	Sgt	DTO 40/540	
GARDIN J-Claude	Sgt	BA 141	
GOUIN Pierre	Cal	BA 210	
NERY Claude	Cal	BA 210	

Hommage à un pilote porté disparu le Sous-Lieutenant Christian TOFFANO



Outre les missions classiques d'appui des troupes au sol ou de bombardements, les opérations aériennes comportent la surveillance des zones interdites.

C'est au cours de l'une de ces missions que l'armée de l'air va perdre un pilote qui ne sera pas retrouvé : le sous-lieutenant TOFFANO.

Le 8 juillet 1958, vers 8 h du matin, le sous-lieutenant TOFFANO décolle de la base de Telergma. Il est leader d'une patrouille de deux Mistral de l'Escadron de chasse 1/7 Provence.

Son équipier est le sergent CHAUVINEAU.

La mission de cette patrouille consiste à harceler la zone interdite n° 143, à l'extrémité Est de la Petite Kabylie, non loin de la côte méditerranéenne, afin d'y empêcher toute activité adverse.

Après quelques passes de reconnaissance, TOFFANO arme ses canons pour mitrailler un troupeau⁽¹⁾ et des mechtas abandonnées. Après la quatrième passe, il signale à la radio qu'un de ses canons a explosé.

Toutes les tuyauteries de liquide hydraulique de l'un des deux canons de gauche se sont enflammées, par l'explosion prématurée d'un obus de 20 m/m ou peut-être à la suite d'un tir rebelle.

Rapidement, la fumée envahit le cockpit. Le feu prend à bord. Des débris et des petits paquets de fumée blanche provenant du ventre de l'appareil se dispersent dans l'atmosphère.

A l'issue d'un virage à 180°, et bien qu'il ne soit pas à une altitude suffisante, TOFFANO s'éjecte, tandis que l'avion se désintègre dans les secondes qui suivent.

Son équipier vire à gauche pour éviter les débris. Il a juste le temps d'apercevoir le parachute qui s'ouvre et disparaît dans les nuages.

Tout est ensuite supposition.

En raison de la faible altitude, le pilote a sans doute touché le sol très rapidement et s'est peut-être blessé, l'empêchant de se cacher pour attendre les secours qui ne trouveront rien.

Un commando du 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes est en effet hélicoptéré presque immédiatement sur place. Ils ne trouvent aucune trace.

Une autre unité, fournie par le 8ème Régiment de Parachutistes Coloniaux, participe également aux recherches. Mais les conditions météo sont mauvaises : le plafond, très bas, ne favorise pas l'intervention des hélicoptères. Le brouillard monte et alterne avec quelques éclaircies qui permettent aux compagnies de reprendre leur progression, avec l'aide de Piper et de T6 qui tournent au-dessus de la zone.

A un moment, on croira découvrir l'épave de l'avion. Mais les troupes dépêchées sur les lieux ne trouveront rien. Il est vrai que le terrain est difficile et très accidenté.



(1) - Le mitraillage des troupeaux abandonnés avait pour but de supprimer toute possibilité de ravitaillement aux rebelles vivant dans les zones interdites.

Nul ne sait ce qu'il est advenu du sous-lieutenant TOFFANO.

Sans doute blessé, il n'a pu se signaler aux avions qui le cherchaient.

D'autres pilotes, qui avaient également dû s'éjecter dans des circonstances identiques, ont eu plus de chance : l'un, de l'Aéronavale, en agitant sa casquette blanche au passage d'un avion ; l'autre, en étalant son parachute au sol pour faciliter son repérage. Un troisième en se dévêtant pour se rendre visible grâce à son maillot de corps.

TOFFANO, lui, a sans doute été capturé par les bandes rebelles qui séjournèrent dans cette zone inhabitée et interdite.

Quelques années plus tard, en 1965, à l'occasion d'une autre recherche dans cette région, le responsable de l'ONAC de Constantine fit savoir qu'on lui avait signalé qu'un aviateur, du nom de TOFFANO, avait été tué et enterré, le 9 juillet 1958, dans la région du Douar Oulez Askeur, près de la mechta Mehazel.

La précision de ces renseignements sur l'identité du militaire français laisse penser que TOFFANO est bien tombé, vivant ou mort, entre les mains des rebelles, qui ont pu l'identifier, grâce à ses papiers.

Mais aucune recherche sur le terrain ne fut effectuée.

Il faudra donc attendre que le gouvernement algérien veuille bien, un jour, ouvrir l'accès à ses archives et donner l'autorisation d'effectuer des fouilles.

En attendant, il faut nous contenter d'évoquer et d'honorer la mémoire de ce pilote.

Christian TOFFANO était âgé de 26 ans lors de sa disparition. Il venait d'être promu sous-lieutenant, le 1er juillet 1958 et laissait une jeune veuve qui dût attendre cinq années avant d'être fixée sur sa situation, par une décision judiciaire du 01.03.1963, déclarant le décès de Christian TOFFANO et lui attribuant la mention « Mort pour la France » le 12/07/1963, soit exactement cinq ans après sa disparition avec la citation suivante :



« Officier pilote de chasse de grande valeur, a effectué plusieurs séjours en A.F.N. au titre des opérations du maintien de l'ordre.

A toujours fait preuve d'une volonté inébranlable et a été un magnifique exemple pour ses camarades.

A trouvé une mort glorieuse le 8 juillet 1958 au cours d'une mission aérienne opérationnelle en Algérie. Totalisait à cette date plus de 1660 heures de vol. »



Christian TOFFANO est né le 15.10.1932 à Paris (18^e). Il s'engage le 10.05.1951 et reçoit sa formation de pilote à la Base Aérienne de Marrakech (Maroc) où il obtient son brevet de pilote de chasse après avoir été promu sergent. A l'issue, en 1953, il est affecté à la 7^{ème} escadre de chasse, puis promu sergent-chef.

Le 1er juillet 1958, il est promu sous-lieutenant, grade dont il ne portera les galons que durant une courte semaine, puisqu'il est porté disparu en service aérien commandé le 8 juillet 1958.

Il s'était marié le 08.09.1956 à Tunis.



Hommage à deux tirailleurs du 15ème R.T.S.

L'Amicale des Anciens du 15ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais (15ème RTS/75ème RIMA) a rendu compte de l'action de SOLDIS sur son site

<https://15emerts-75emerima.weebly.com/>

en soulignant notamment le résultat des recherches de SOLDIS au sujet de deux tirailleurs portés disparus et d'autant plus oubliés que leurs familles ne résidaient pas en France métropolitaine. Et c'est grâce à une demande spécifique de SOLDIS que l'un d'eux, Ouattara NOMEQUE, originaire du Mali, a obtenu la mention « Mort pour la France », 63 ans après sa disparition.

Extraits du site du 15ème RTS / 75ème RIMa

Depuis le 30 août 2022, les soldats disparus de la guerre d'Algérie ne sont plus des oubliés de la mémoire. Leurs familles, leurs compagnons d'armes et leurs successeurs des nouvelles générations disposent d'un lieu de recueillement où le nom des héros est gravé dans la pierre.



Caporal Ouattara NOMEQUE (1930-1957)

Grâce à l'action de SOLDIS Algérie, le caporal Ouattara Nomègue, du 1er bataillon du 15ème RTS, disparu dans l'embuscade du 5 février 1957, est officiellement considéré comme « mort pour la France » depuis la décision DGONAC/DRR/2021/2021-660.

Originaire du Mali, Ouattara Nomègue avait reçu la Croix de la Valeur Militaire avec citation à l'ordre de la division pour sa conduite héroïque au cours de l'embuscade du 5 février 1957 (OG n° 144 du 08.03.1957) :

« Chef d'équipe particulièrement énergique, à la tête d'une patrouille dans la zone de MZARA (départ. Constantine) est tombé avec son groupe dans une embuscade et fut atteint dès le début de l'action. Faisant preuve du plus grand courage, s'est relevé pour continuer le combat quand il fut blessé à nouveau. A été porté disparu. »

Tirailleur de 1ère classe Siméon FINEDE

Quelques mois après le caporal Nomègue, un autre tirailleur du 15ème RTS était porté disparu : le 1ère classe Siméon Finède du 2ème bataillon du 15ème RTS, né le 14 juillet 1932 au Vauclin (Martinique), engagé volontaire le 2 novembre 1951. La fiche individuelle établie par SOLDIS Algérie pour le Livre d'or des militaires français portés disparus en Algérie nous apprend les circonstances de la disparition de ce tirailleur :

« Le 11 mai 1957, un convoi du 2/15e R.T.S. venant de COLLO et se dirigeant vers AINKECHERA tombait dans une embuscade rebelle à 6 kms environ d'AIN-KECHERA. Le 1e classe FINEDE était pilote de Half-Track. Tout l'équipage de son véhicule fut tué. A la suite du combat, le soldat FINEDE ne put être retrouvé, malgré toutes les recherches et a été porté disparu au combat. » Selon des renseignements obtenus par la Brigade de Gendarmerie de AIN-KECHERA, le soldat FINEDE aurait été tué par ses ravisseurs et légèrement enfoui en forêt entre les zéribas BENIRAHMA et BOURKACHE. Cinq rebelles tués au cours du combat seraient également enterrés dans cette région. La mention « MORT POUR LA FRANCE » fut attribuée à Siméon Finède le 01.08.1963 par décision n°1160/MA/DPC/7-TDM. Il reçut la Croix de la Valeur militaire avec citation à l'ordre de l'armée à titre posthume:

« Tirailleur énergique et brave, a trouvé la mort le 11 mai 1957 au cours d'une embuscade tendue par les rebelles à AIN KECHERA (départ. de Constantine). »

Utilisation de l'ADN

De tous temps, le problème des militaires portés disparus au cours d'une guerre a constitué un dossier douloureux, difficile à gérer, complexe à résoudre et long à clore.

Même si le phénomène reste rare (peut-être parce que ne résultant pas, en France, d'une démarche organisée comme c'est le cas dans un certain nombre de pays)¹ on découvre encore, aujourd'hui, des corps de combattants de toutes les époques.

Et, contrairement à l'énigme insoluble que ces corps posaient aux découvreurs jusqu'à aujourd'hui, il existe désormais plusieurs exemples de cas résolus grâce à l'ADN, technique scientifique désormais parfaitement maîtrisée et assez facilement mise en œuvre.

C'est pourquoi SOLDIS a participé à une réunion de travail, organisée par le Souvenir Français, au mois de février 2023, autour de Madame Christine KEYSER, professeur de l'Université de Strasbourg, responsable du laboratoire d'anthropologie moléculaire de l'Institut de médecine légale de Strasbourg.

Cette réunion, qui s'est déroulée en présence de M. Serge BARCELLINI, président du Souvenir Français, de Mme Colette DUCOS-ADER, présidente du GRFDA et de M. JF. VALLAT, président de la MAFA, a permis de dégager diverses conclusions constituant autant de pistes à suivre pour préparer l'utilisation de l'identification par ADN le jour où l'on découvrira des corps en Algérie.

Car, comme l'a rappelé le président de SOLDIS en introduction de cette réunion, la recherche des corps et leur identification constituent le but ultime des travaux conduits par le GRFDA pour les disparus civils et par SOLDIS pour les disparus militaires.

Ces recherches présentent deux aspects techniques :

- d'une part, la **localisation des disparitions**, qui fait notamment l'objet du projet « Graines de mémoire », porté par le GRFDA,
- d'autre part, la **création d'une base de données ADN** pour permettre l'identification des corps retrouvés.

Cette dernière opération ne peut s'effectuer qu'avec la collaboration volontaire des familles des disparus, dans le respect des règles juridiques existantes en France.

⁽¹⁾ voir SOLDIS INFOS n° 10

SPECIAL ADN



C'est pourquoi SOLDIS a entrepris une action d'information et de sensibilisation des familles avec lesquelles elle est en relation, en espérant que toutes celles qui auront connaissance de sa démarche voudront bien lui apporter leur soutien, même lorsque cela doit réveiller de douloureux souvenirs.

Parallèlement, SOLDIS cherche à sensibiliser les autorités à ce sujet, notamment dans le cadre des travaux que doit mener le groupe des historiens français et algériens mis sur pied récemment.

Il ne restera plus ensuite qu'à lever les réticences administratives, les pesanteurs juridiques, les craintes diplomatiques et... l'oubli.

Car seul un véritable travail de mémoire, mené sur le terrain, en Algérie, permettra de retrouver certains corps que l'on pourra alors chercher à identifier.

Quelques exemples récents, liés à des conflits plus anciens, laissent penser que cela n'est pas impossible.

Encore faut-il s'en donner les moyens et agir, pendant qu'il y a encore des proches parents de disparus en mesure de fournir leur ADN.

Les opérations d'instruction des dossiers, de recherche des corps sur le terrain et d'exploitation des données ADN nécessiteraient, dans un souci d'efficacité et de simplification et à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays, la mise sur pied d'une structure spécialisée capable de les provoquer, de les mettre en œuvre et d'exploiter les résultats.

Compte tenu des implications diplomatiques du dossier, il semble que la mise sur pied et l'emploi de cette structure relèvent de la compétence de l'Etat.

SOLDIS est en mesure d'apporter toute son aide à une telle structure, dès qu'elle serait créée.

En attendant, notre association s'emploie à réunir le maximum d'éléments disponibles pour faciliter le travail de ceux qui, dans quelques années, mèneront cette action de mémoire indispensable.

Des exemples récents

Au cours des trois dernières années, plusieurs corps ont été découverts et identifiés grâce à des données ADN.

Général Charles GUDIN (1768—1812)

Découvert en juillet 2019 au cours de fouilles archéologiques en Russie, le corps de Charles GUDIN, général du 1er Empire tué à la bataille de Smolensk en 1812, a été formellement identifié grâce à son ADN, 200 ans après sa mort.

Au laboratoire de la police scientifique de Marseille, un expert a prélevé des cellules dans un fémur et une dent du squelette. La comparaison avec l'ADN de la famille du général (son frère et sa mère, exhumés dans ce but) s'est révélée positive à 99,99%.



Le sergent Claude FOURNIER (1880—1916)

Le 6 mai 2015, à la faveur de travaux de rénovation au mémorial de la Grande Guerre de Verdun (Meuse), les ouvriers découvrent trois corps non identifiés et divers effets prouvant qu'il s'agit bien de soldats français.

Malgré la présence d'une plaque d'identité au nom de Claude FOURNIER, il n'est pas possible de dire lequel des trois corps est le sien. En novembre 2017, le corps de Claude Fournier est finalement formellement authentifié par le professeur **Christine Keyser** et son équipe à l'institut médico-légal de Strasbourg, par comparaison génétique avec le génome de son petit-fils.

C'est le premier soldat français identifié grâce à son ADN.

UN SOLDAT FRANCAIS MORT EN COREE

En 2018, au cours de fouilles réalisées par les autorités coréennes sur le site de la bataille d'Arrowhead (octobre 1952), des restes humains ont été découverts. Aussitôt, l'Amicale des Anciens du Bataillon de Corée a pensé qu'il pouvait s'agir de l'un des trois militaires français du Bataillon de Corée portés disparus en octobre 1952, à l'issue de cette bataille et, plus particulièrement, de l'un d'entre eux, le sergent Claude POUS, disparu le 6 octobre.

Mais les éléments ADN collectés auprès de la famille n'ont pas été déterminants car estimés trop imprécis, selon le laboratoire du tribunal Pénal International de La Haye, en raison d'une filiation trop éloignée.

L'Amicale a donc recherché un ADN plus proche et a fini par retrouver, dans un petit cimetière de la Creuse, la tombe où repose la mère de Claude POUS.

Le dossier est actuellement entre les mains des autorités françaises, pour effectuer les prélèvements d'ADN nécessaires et les comparer avec celui de la dépouille retrouvée en Corée...

L'EXEMPLE AUSTRALIEN

En 2009, des fouilles archéologiques ont permis de retrouver les restes de 250 soldats du Commonwealth qui avaient été enterrés durant la I^{ère} Guerre mondiale dans une fosse commune près du Bois du Faisan (Pheasant Wood), après la bataille de Fromelles en 1916.

Depuis cette découverte, survenue 93 ans après leur mort, **l'unité de l'armée australienne responsable des disparus de guerre** a pu, grâce à des analyses ADN, identifier la majorité (173) de ces soldats, dont 225 étaient australiens et 2 britanniques. La nationalité des 23 autres soldats du Commonwealth n'est pas connue.



A l'occasion du 107^{ème} anniversaire de la bataille de Fromelles, une cérémonie s'est déroulée, le 19 juillet 2023, en présence de l'ambassadrice d'Australie en France et de descendants de ces hommes, dont beaucoup avaient fait le déplacement depuis l'Australie.

RECHERCHE DE CORPS DE LA II^{ème} GUERRE MONDIALE



Depuis juin 2023, dans la région de Meymac, en Corrèze, une campagne de fouilles est organisée par l'ONACVG et le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK), pour retrouver les dépouilles de soldats allemands fusillés par la Résistance en juin 1944. Les chercheurs ont utilisé un géo-radar, appareil qui scanne les sols dans l'espoir de retrouver des corps.

« S'ils sont retrouvés, les corps des soldats seront remis à l'Allemagne, en vertu de la convention de Genève et d'un accord franco-allemand de 1966. Au-delà de l'aspect juridique, la dignité nous oblige à ces restitutions, en même temps qu'à un passionnant devoir de mémoire que nous n'avons pas fini de solder.

De l'autre côté des Pyrénées, nos voisins espagnols se donnent enfin les moyens de chasser les fantômes de la guerre civile. Ces recherches étaient jusqu'à présent considérées comme susceptibles de rouvrir les blessures de la guerre. Pour ces familles, ces exhumations sont surtout un moyen de refermer les cicatrices d'un passé collectif douloureux ». (Journal La Croix du 20/08/2023)

UN EXEMPLE D'ACTUALITE : Les disparus de Bosnie ou le besoin de savoir

Le 20 juillet 2019, 86 victimes du conflit bosniaque des années 1990 ont été enterrées, après exhumation et identification, à l'occasion des commémorations annuelles du nettoyage ethnique.

Les corps ont été retrouvés lors d'une exhumation supervisée, en 2017, par la commission internationale pour les personnes disparues dans les Balkans. L'équipe de spécialistes a travaillé sans relâche à l'identification et au rassemblement des corps. L'utilisation massive de l'ADN, depuis 2001, grâce à la confiance et à la coopération des familles, a permis de retrouver 75% des disparus de ce conflit.

Ces opérations ont permis de recueillir un maximum d'indices, car toutes les informations possibles sont en effet indispensables à la recherche de la vérité sur les conditions des disparitions. Pour les responsables de l'association des familles de disparus, le silence et le déni contribuent à *« transmettre le traumatisme d'une génération à l'autre. »*

Ces exemples, pris dans l'actualité récente, montrent que les techniques et les moyens existent.

Il ne manque plus, pour les disparus en Algérie, que la volonté de les mettre en œuvre.

En attendant, SOLDIS souhaite, avant la disparition inexorable des collatéraux des disparus, recueillir auprès d'eux le maximum de données qui pourront aider, le moment venu, à l'identification des disparus dont les corps auront pu être retrouvés.



L'AIDE DES FAMILLES

Il viendra un jour où les circonstances seront réunies pour rechercher les corps de certains disparus que l'on peut espérer retrouver grâce aux informations détenues, aux découvertes que l'on fera dans les archives algériennes et aux témoignages locaux.

Ce jour-là, se posera le problème de l'identification des corps retrouvés. C'est pourquoi SOLDIS veut anticiper ce besoin en créant, avec l'aide des familles concernées, un stock de prélèvements ADN. Ces prélèvements seront conservés tels quels, jusqu'à ce que le besoin nécessite de les analyser et de les comparer à l'ADN des corps retrouvés.

Cette formule, relativement simple à mettre en œuvre car ne nécessitant pas de cadre juridique, nécessite la coopération volontaire des familles qui, dès qu'elles manifesteront leur accord à SOLDIS, recevront un dossier leur expliquant la démarche et leur fixant les consignes à suivre pour fournir leurs prélèvements.

Ceux-ci seront ensuite conservés, dans des conditions matérielles qui restent à définir, pour être mis à la disposition des enquêteurs lors de l'identification de corps.

Et c'est maintenant qu'il faut agir, car le temps passe; les proches détenant un profil ADN intéressant et fiable ont commencé à disparaître.

Aidez-nous à entreprendre aujourd'hui ce que vous espérez depuis toujours...

Contactez-nous:

soldis.algerie@orange.fr

LE RESPECT DÛ AUX MORTS

Dès la plus haute Préhistoire, bien avant les civilisations du Bronze, l'homme a toujours respecté ses morts. Qu'ils soient inhumés ou plus tard brûlés sur un bûcher, avec leurs armes pour les guerriers. À la fin de l'âge du Bronze, des nécropoles s'étendent sur plusieurs hectares et comportent des milliers de tombes, des « Champs d'urnes ». En France même, le site languedocien de Mailhac en est caractéristique mais de telles nécropoles se retrouvent en Allemagne, en Italie, en Espagne. Toute l'Europe occidentale souscrit au culte des morts.

Plus proche de nous, faut-il inviter nos dirigeants à relire l'Oraison funèbre de Périclès en l'honneur des Athéniens morts au combat lors de la première année du conflit avec Sparte ? (Thucydide – La Guerre du Péloponnèse). C'est « l'éloge de nos morts, à ceux qui ont péri courageusement dans le combat. Faisant en commun le sacrifice de leur vie, ils ont acquis chacun pour sa part une gloire éternelle et obtenu la plus honorable des sépultures ? »

Le Chant XXIV de l'Iliade d'Homère montre, quant à lui, le Roi Priam réclamant à Achille le corps de son fils Hector pour lui donner une sépulture digne et honorable.

Un saint « devoir » que celui de s'acquitter de ses « devoirs funèbres ».

Toute l'Histoire est tissée du respect dû aux morts et de la reconnaissance à accorder à ceux d'entre eux morts pour leur Patrie.

.../...

La loi, en son article 225 du Code pénal considère que la dépouille mortelle est sacrée et son intégrité doit être préservée. La mention « mort pour la France » ouvre droit à une sépulture perpétuelle aux frais de l'État soit dans une nécropole nationale soit dans un Carré militaire (en cas de crémation). Le débat serait désormais clos. À l'État d'appliquer la loi. Après être mort au combat, le soldat a droit à la Paix et au repos éternel.

Dans un texte consacré au « Devenir des corps des soldats sur les champs de bataille de la 1^o Guerre mondiale » Serenelle Nonnis Vigilante, maître de conférence – Université Paris XIII (2006) écrit :

« Le soldat mort dont le corps est abandonné perd son statut juridique, c'est à dire la protection de la loi et lui, le soldat en tant qu'individu, perd son caractère de défunt ayant droit à la mémoire civique individuelle. »

Oui, dans ces conditions, le soldat meurt deux fois, alors que les vivants ont une dette de reconnaissance envers ceux qui ont donné leur vie pour le pays.

Quelle image donnerait la France à ses soldats actuellement sous les drapeaux, à ses citoyens et à la communauté internationale ? Celle d'une Nation oublieuse de ses morts glorieux.

Seuls les peuples barbares ignorent leurs morts.

Extraits d'un texte publié par M. Jean-Noël BEVERINI
sur le site « Monsieur Légionnaire »

SOLDIS : où en est-on ...?

Comme nous l'annonçons dans le dernier Bulletin (SOLDIS INFOS n° 15), il reste encore pas mal de choses à faire à propos du dossier des militaires français portés disparus en Algérie.

- Il nous reste en effet encore quelques dossiers de **cas « incertains »** à vérifier, pour lesquels le manque de données exigent des recherches spécifiques. Cette liste a été soumise au Service Historique de la Défense, qui doit faire le point de ses recherches à ce sujet.

- En matière **d'utilisation des données ADN**, en attendant que les réticences administratives soient vaincues et que les contraintes juridiques soient levées, **et face à l'urgence d'agir avant la disparition des collatéraux des disparus**, SOLDIS a décidé de se donner les moyens de répondre au besoin, le moment venu, en rassemblant les prélèvements ADN des familles volontaires, formule qui ne nécessite aucune autorisation particulière, mais qui aura un coût financier supplémentaire.

- N'ayant pas été retenue pour participer aux travaux de **la commission mixte franco-algérienne** mise en place dans le cadre des négociations gouvernementales, SOLDIS continue à réunir les éléments des dossiers qu'elle souhaite voir examinés par cette commission lorsqu'elle abordera enfin les cas concrets, permettant de déboucher sur la recherche de corps sur le terrain.

- C'est également dans ce but que SOLDIS suit attentivement le **projet de site « Graines de mémoire »**, piloté par le GRFDA⁽¹⁾ et la MAFA⁽²⁾, avec le concours du ministère des Armées, pour développer un site numérique permettant de cartographier les lieux de disparition et faciliter ainsi les recherches qui pourraient être entreprises sur le terrain en Algérie même.

- Enfin, SOLDIS poursuit son action pour réaliser les **travaux nécessaires à l'achèvement du Monument de Port-Vendres**, c'est-à-dire:

- la réalisation et l'installation de la version « bronze » de la sculpture prévue
- la mise en place de bancs protégeant les stèles de marbre et leur éclairage
- l'installation d'un dispositif de video-surveillance pour la sécurité du monument
- l'aménagement paysager du site, qui sera effectué par la commune, dans le cadre de son schéma général de valorisation du chemin littoral qui passe devant le monument et est fréquenté par environ 50 000 promeneurs par an.

Chacun comprendra donc que **SOLDIS a encore besoin du soutien de tous** pour achever ces différentes tâches et permettre ainsi la clôture de ce dossier.

Pour faciliter la récolte des fonds et mieux faire connaître ce dossier, SOLDIS est en mesure de venir **prononcer une conférence à la demande** des présidents d'association qui le souhaiteraient.

LE POINT SUR LA SCULPTURE

L'inauguration du Monument de PORT- VENDRES prévoyait la mise en place temporaire d'une maquette en résine polyester de la sculpture, future matrice de la version définitive en bronze.

Des difficultés techniques ont empêché cette installation pour la cérémonie et la maquette, comme cela était prévue, a regagné l'atelier de l'artiste sculpteur.

Il reste maintenant à achever cette maquette (à laquelle il manque trois mains) puis à faire étudier par un fondeur les modalités de sa transformation en bronze, opération longue et techniquement délicate, dont le coût a considérablement augmenté du fait de la hausse des prix des métaux et de l'énergie au cours des derniers mois.

Le projet suit donc son cours, mais demande un peu plus de temps que prévu.

En attendant, le Monument existe et a commencé à remplir son office, puisque associations et familles peuvent désormais s'y rendre pour honorer la mémoire des disparus. (voir en page 13)

⁽¹⁾ GRFDA : Groupe de recherche des Français disparus en Algérie

⁽²⁾ MAFA : Maison des Agriculteurs Français d'Algérie



Une plaque dévoilée aux Invalides

Le 23 janvier 2023, Mme Patricia MIRALLES a dévoilé une plaque aux Invalides, à Paris.

Dès février 2022, souhaitant marquer le 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, SOLDIS avait suggéré aux autorités l'idée d'apposer, dans la galerie d'honneur située à l'étage de la grande cour, une plaque évoquant la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, ainsi qu'au Maroc et en Tunisie.

Etendue dans son libellé à l'ensemble des militaires français tués en AFN, une plaque a été dévoilée, le 23 janvier 2023, lors des vœux de Mme la Secrétaire d'Etat, qui a « twetté », à cette occasion, le message suivant:

« Au cœur des Invalides, j'inaugure la plaque en mémoire de tous les militaires morts pour la France, tués ou disparus en Algérie, Maroc et Tunisie.

Avec elle, nous poursuivons la volonté du président de la République d'apaiser nos mémoires entre les 2 rives de la Méditerranée. »

SOLDIS a été représentée à la cérémonie par le GCA (2S) VINCHON. La mémoire des militaires français portés disparus en Algérie apparaît donc maintenant aux Invalides, temple de l'histoire militaire de la France.



Commémoration du 5 juillet 1962



Le 5 juillet 2023, SOLDIS a participé à la cérémonie organisée au Quai Branly, à Paris, par le GRFDA et la MAFA, en souvenir du massacre survenu à Oran le 5 juillet 1962,

La gerbe de SOLDIS, en mémoire des 12 militaires français enlevés et portés disparus ce jour-là, a été déposée par le Lt-Colonel LAGRANGE (de l'UNABCC), en présence de M. KEMPF, qui portait le drapeau de l'UNAALAT.

Qu'ils en soient remerciés au nom de tous ceux qui n'ont pas pu participer à cette cérémonie.



Autres actions mémorielles

Le 14 juin 2023, à l'occasion d'un voyage à PORT- VENDRES, l'Association Fraternelle des Anciens Combattants (AFAC) de LAGORD (17), a rendu hommage aux militaires français portés disparus en Algérie en déposant une gerbe au Monument des Disparus.



Dans la dernière livraison de sa revue trimestrielle « Le Cor de Chasse » (n° 660 de mars 2023), la Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs (FNAC) a poursuivi, sous la plume de Jérôme DRIANT,



le compte rendu de l'inauguration du Monument de Port-Vendres, déjà évoquée dans le numéro précédent, en présentant les 11 Chasseurs portés disparus durant la guerre d'Algérie et les circonstances de leur disparition: Yves LANGLAIS (12/09/1956), Claude PETITEAU (30/05/1956), Paul BONHOMME (30/08/1957), François PAOLINI (06/02/1958), Mustapha Ben ALLOUACHE (04/10/1958), Ahmed SAIGHI (21/05/1961), Benyahia DJEBARA (13/04/1962), Lagueb ROUANE (15/04/1962), SGT Jean LAPIERRE (16/04/1962), ADC François SOULIE (07/06/1962), LTN Michel REITER-ENTZ (16/04/1964)



Le 30 août 2023, la délégation du Souvenir Français des Pyrénées Orientales (66) a organisé une très belle cérémonie au Monument des Militaires portés disparus en Algérie à PORT- VENDRES. Cette cérémonie, présidée par le sous-préfet de CERET et le maire de Port-Vendres, a rassemblé une assistance nombreuse, parmi laquelle se trouvait plusieurs membres de familles de disparus originaires de Normandie (76): Mme MABILLE (sœur du soldat Marcel VANNIERE) , M. AUVRAY (neveu du caporal Pierre AUVRAY), M. LE MERRE (frère du Lt François LE MERRE), M. FIX (cadre des soldats MOREAU et ROUSSEAU).

Les autorités rassemblées au pied du Monument, avec les familles des disparus de Normandie

(de g. à d.): Mme Michèle MARTINEZ, députée, le général Gille GLIN, délégué du Souvenir Français des Pyrénées Orientales, M. Jean SOL, sénateur, le général HJ. FOURNIER, président de SOLDIS, M. Grégory MARTY, maire de Port-Vendres, M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de CERET, M. GRENIER, ancien combattant du Pays de Caux (76) , Mme MABILLE et le Lt-colonel (ER) Jean-Luc AUVRAY.

Un compte rendu plus complet de cette cérémonie sera présenté dans le prochain numéro de SOLDIS INFOS

A L'HONNEUR

Mme Colette DUCOS-ADER, présidente du groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (GRFDA), a été distinguée par la section départementale de Gironde de l'Union Nationale des Combattants (UNC) qui lui a décerné la médaille de l'UNC « Djebel Bronze », à titre exceptionnel, pour les services rendus à l'UNC 33.

Mme DUCOS-ADER,
entourée des responsables de l'UNC 33



Hubert CHAZEAU, président fédéral de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre— Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc (FNCPG-CATM) et membre du Conseil d'administration de SOLDIS, a été promu au grade de **chevalier de l'Ordre national du Mérite**.

Nous lui adressons nos très amicales félicitations.

Oswald CALEGARI,

Membre du Conseil d'administration de SOLDIS, a été brillamment réélu aux fonctions de **président national délégué** de l'Union Nationale des Combattants, lors du dernier congrès de l'UNC. Chaleureuses félicitations également.



A PROPOS DU LIVRE D'OR

Le stock de LIVRE D'OR est malheureusement épuisé et SOLDIS ne peut envisager une nouvelle édition, en raison de la très forte augmentation des coûts dans le domaine de l'édition. Il n'est donc plus possible de satisfaire les commandes reçues, qui sont systématiquement retournées aux expéditeurs.

Les personnes qui souhaitent consulter cet ouvrage peuvent le faire soit au **CENTRE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES** de leur lieu de résidence, soit auprès de **L'AGENCE DE L'ONACVG** de leur département. Chacun de ces organismes a en effet reçu un exemplaire du LIVRE D'OR.

Les personnes qui souhaiteraient malgré tout apporter leur soutien à SOLDIS peuvent :

- soit adresser à SOLDIS un don par chèque à l'ordre de SOLDIS (si elles n'ont pas besoin de reçu fiscal)
- soit, si elles désirent avoir un reçu fiscal, adresser leur chèque, également à SOLDIS, mais à l'ordre de **SOUVENIR FRANCAIS-MONUMENT SOLDIS**

Dans tous les cas, SOLDIS remercie tous ceux qui lui apportent leur aide.

Faites une économie !

N'achetez pas le **DICTIONNAIRE DE LA GUERRE D'ALGERIE**, qui vient d'être publié, sous la direction de M. Tramor QUEMENEUR, dans le cadre des travaux de la commission mixte franco-algérienne chargée d'écrire, selon la fiche de présentation: « *un ouvrage d'une ampleur suffisante pour permettre, dans un contexte resté passionnel, de traiter du sujet sous tous ses angles, en puisant dans une bibliographie désormais abondante et en se fondant sur les acquis de la recherche, avec le souci d'objectivité et d'exigence intellectuelle (souligné par nous) qui seul peut aider à faire progresser la connaissance.* »

Vous n'y trouverez aucune allusion aux militaires français portés disparus, ni aucun texte d'un certain nombre d'historiens ayant travaillé sur ce sujet (Jean MONNERET ou Jean-Jacques JORDI par exemple) et bien sûr, aucune mention des travaux de SOLDIS. Vous avez dit « objectivité » ?

Activités de SOLDIS

Le 23 mai 2023, le président de SOLDIS s'est rendu à TOURS pour y prononcer deux conférences:

- la première à l'invitation du Cercle des médecins en retraite de Touraine, auxquels le dossier des disparus a été présenté, en insistant sur les conséquences médicales de la captivité et les circonstances des disparitions,



- la seconde à l'invitation du président de l'UNC 37, au profit des membres des associations patriotiques de Tours et environs et en présence du vice-président du Conseil départemental, auquel le LIVRE D'OR a été remis.



Le 28 juin 2023, l'Association SOLDIS s'est vue décerner, par LE SECOURS DE FRANCE, le **prix Clara Lanzi** (du nom de la fondatrice de SdF) qui est attribué, chaque année, à une personnalité ou à une association dont les actions sont conformes aux buts poursuivis par Secours de France, à savoir **secourir les détreffes et rétablir la vérité**.

L'attribution de ce prix, symbolisé par une très belle médaille que le président Jean-Marie SCHMITZ a remise au général HJ. FOURNIER en présence d'une assistance nombreuse, s'accompagne de la remise d'un chèque de 4000 euros, qui est venu compléter les très généreux dons effectués par les membres de Secours de France au profit de la souscription pour le Monument des Militaires Portés Disparus en Algérie.

LES LAUREATS du prix Clara Lanzi

1988—Gustave Thibon	2012—Gal MEYER
1991—Cdt Denoix de St-Marc	2013—Asso EMSI
1993—Jean Raspail	2014—Asso « Calots bleus »
1995—Col. de Sèze	2015—Harkis de Largentière
1996—Père Atallah	2016—Michel Déon
1999—Riaumont	2017—Malika Sorel
2003—Radio Courtoisie	2018—Boualem Sansal
2004—Geneviève de Galard	2019—Asso France-Turquoise (Rwanda)
2005—Asso AJIR (harkis)	2020—Pierre Montagnon
2008—Cdt Oudinot	2022—Major Kenane
2010—Cdt Denoix de St-Marc	2023—Asso SOLDIS
2011—Jean Raspail	

L'Association SOLDIS est particulièrement honorée et fière de s'inscrire dans cette très honorable liste, dont le prestige rejailit sur tous les militaires portés disparus.



Association SOLDIS ALGERIE
Association Nationale pour la Mémoire
des militaires français portés disparus en Algérie

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

Tél. 05.53.53.12.42

Courriel: soldis.algerie@orange.fr


SIRET 809 582 646 00018

28 juin 2023

Remise du prix Clara Lanzi
à l'Association SOLDIS



SECOURS
DE FRANCE



Prix Clara Lanzi 2023
à l'Association Soldis-Algérie

